



DELIBERATION N°20120091 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2012

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 4 mai 2012 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 3 représentés, 6 absents, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN , président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; M. André MOULIN ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED ; M. Guy VIAL , adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Marie-Nicole MEUNIER ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Carmen MONTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Christiane MASSARDIER ; M. Philippe CHOVET ; Mme Francisca MARIE (à partir de 18 h 47) ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 18 h 40) ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Salina HEMANI (à partir de 19 h) ; M. Hervé REYNAUD ; M. Noël PAUL ; Mme BOYADJIAN Annick (à partir de 20 h 15) ; Mme Béatrice COFFY ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Aline ORIOL (à partir de 18 h 50) ; M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Pascale SOEUR (à partir de 18 h 45) ; M. Daniel SZEMENDERA , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à M. DE PASQUALE Jean-Pierre.
- Mme MARTINS-BENAMROUCHE Catherine qui donne pouvoir à M. VACHER Raymond.
- Mme BOYADJIAN Annick qui donne pouvoir à M. MANDON Emmanuel (jusqu'à 20 h 15).

ABSENTS :

- Mme Francisca MARIE (jusqu'à 18 h 47) ; M. Aymeric SANLAVILLE (jusqu'à 18 h 40) ; Mme Salina HEMANI (jusqu'à 19 h) ; Mme Nicole FOREST ; Mme Aline ORIOL (jusqu'à 18 h 50) ; Mme Pascale SOEUR (jusqu'à 18 h 45).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Guy VIAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX.

-----oooOooo-----

O B J E T :

SPORTS - MODIFICATION DU CALENDRIER DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE A L'ASSOCIATION ENTENTE SAINT-CHAMOND VOLLEY POUR L'ANNEE 2012

M. CHOVET PHILIPPE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par courrier en date du 15 mars 2012, l'association «Entente Saint-Chamond Volley» sollicite la collectivité pour que le versement du reliquat de la subvention de fonctionnement qui lui a été attribuée pour l'année 2012 lui soit versé de manière à anticiper ce qui était prévu.

L'article 2-4 de la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Ville et cette association stipule que cette subvention d'un montant de 67 000 € sera créditée en trois versements effectués par tiers aux mois de février, mai et septembre de chaque année.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par cette association, il est proposé d'accéder à sa demande et d'avancer au mois de juin le versement de ce reliquat qui aurait du intervenir en septembre.

Il convient pour cela de modifier l'article 2-4 de cette convention par avenant.

L'article 2-4 - Conditions de paiement,

serait ainsi modifié :

La subvention annuelle 2012 sera créditée en trois versements effectués par tiers au mois de février, mai et juin. La subvention annuelle 2013 et 2014 sera créditée en trois versements effectués par tiers au mois de février, mai et septembre. Ces versements se feront sur le compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect, par l'association, des obligations mentionnées à l'article 2-3 et à la remise du rapport annuel mentionnée à l'article 4.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'association « Entente Saint-Chamond Volley », relatif aux conditions de paiement du reliquat de la subvention de fonctionnement 2012,
- **d'autoriser** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le document,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** cette dépense au budget communal de l'exercice en cours pour le Sport, fonction 40, chapitre 65, article 6574.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 15 mai 2012
Le maire,

Signé :

Philippe KIZIRIAN